

MAIRIE DE CHATELNEUF

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : chatelneuf.mairie@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance du 20 décembre 2021 à 18 h 30

Salle de la Mairie

580 rue Principale

Sont présents : Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1^{er} Adjoint), Jacques GIRARDOT (2^{ème} Adjoint) :
Madame la conseillère : Catherine POINOT et Messieurs les conseillers : Pascal FOMINE, Guillaume
BLONDEAU

Sont absents : Mesdames Juline DOUCEY et Collette HUMBERT. Messieurs : Benjamin MITTAY, David
SEILLER), Romain VIENOT

Secrétaire de séance : Stéphane VANNOZ

**Il est demandé au Conseil Municipal l'ajout d'une délibération relative à la désaffiliation de la
Communauté d'agglomération du Grand Dole du Centre de gestion du jura : accord à l'unanimité**

ORDRE DU JOUR

I - Approbation des comptes rendus des séances du 09/12/2021 et 12/11/2021 :

Approuvés à l'unanimité

II – Comptes rendus de réunion :

a) Conseil d'école du 18/11/2021 et du 13/12/2021 :

Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2022 : 63 enfants sont recensés

Projets 2021/2022 : N'auront ou n'ont pas eu lieu à cause de la crise sanitaire, le cross USEP, le concert de l'ensemble orchestral, le spectacle de Noël.

Si possible, sont programmés, des séances d'initiation au rugby, sortie cinéma, sortie de ski de bob, une journée dans une ferme pédagogique, initiation au handball, basket et séances piscine.

b) Comité de pilotage (Copil) Natura 2000 du site « Complexe des Sept Lacs du Jura »

Suite aux procédures de fusion et d'extension, il est nécessaire de réinstaller officiellement le comité de pilotage et d'en désigner un président. Monsieur le Maire du FRASNOIS seul candidat, est élu. La structure animatrice sera le PNR (parc naturel du haut jura).

Il est procédé à une présentation du site, un état des lieux des espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le territoire Natura 2000.

Les actions engagées et projets (fréquentation, cartographie de la végétation, contrats Natura 2000, programme tourbières...) sont les sujets de discussions.

c) CCCNJ du 23/11/2021 et du 15/12/2021 :

Actions sociales et Services à la personne.

Par modification de ses statuts la communauté de communes dispose actuellement d'une compétence action sociale d'intérêt communautaire. Ces nouveaux statuts vont lui permettre de répondre à l'appel à projet de la CAF pour la construction de trois micros crèches sur les territoires de, Montrond, Andelot en Montagne et Monnet la Ville, ainsi qu'à la création de Maisons de Services au Public sur Champagnole- Nozeroy et Foncine le Haut.

Fonds de concours (DST Relance).

Notre dossier présenté pour la mise en place et la réfection de barrières (Fougemaille et protection des captages) est retenu pour être financé de la façon suivante : Montant du projet HT ; 13045 euros, aides du département 4350 euros, aide de la CCCNJ 4350 euros, participation communale 4375 euros.

Le processus est reconduit pour l'année à venir.

L'élaboration du Plan local d'urbanisme est en cours, les consultations auprès de chacune des communes sont inscrites au calendrier.

d) SICTOM du 24/11/2021 :

La réunion du comité syndical s'est tenue le 24 novembre.

Après avoir donné lecture du rapport d'activités, il fut décidé de reconduire les tarifs 2021 sans augmentation, d'approuver la nouvelle dénomination du SICTOM de Champagnole comme s'appelant désormais : « SICTOM Jura Est, Champagnole-Nozeroy-Arbois-Poligny-Salins »

La déchèterie de Salins les Bains et la redevance incitative sont deux projets exposés Mr le Président.

e) Syndicat Horticole du 01/12/2021 :

Présentation des bons de commande 2022 et demande d'approbation du retrait du syndicat de deux communes : Mont sur Monnet et Ménétrux en Joux.

f) Conférence des Maires du 09/12/2021 :

La Charte de gouvernance du plan local d'urbanisme est l'objet de cette réunion. Elle a pour but de définir et de mettre en place une feuille de route et d'organisation de travail entre les communes et la communauté de communes afin que chacune d'entre elle puisse participer, échanger partager des réflexions, pour aboutir à un document d'urbanisme commun.

Ce document devra traduire à l'échelle du territoire, les orientations stratégiques et politiques dans les domaines de l'aménagement de l'espace, de l'économie de l'environnement, de l'habitat et de la mobilité.

III- compte rendu de commissions:

a) Bois du 25/11/2021:

M. Jacques Girardot présente les conclusions de la commission validées en conseil municipal extraordinaire le 09/12/2021 (programme de travaux, rôle d'affouages).

b) Environnement du 26/11/2021 et du 03/12/2021 :

Projet de stockage et compostage des déchets verts avec la commune du Vaudioux.

La visite sur site n'ayant pu avoir lieu (conditions météo), celle-ci est reportée au mois de Mars 2022.

c) Urbanisme du 08/12/2021 :

Projets : rénovation de la toiture de l'église, aménagements petit bâtiment et atelier communal. La suite de l'étude des devis sera finalisée lors de la prochaine commission en janvier 2022.

d) Animation du 16/12/2021 :

Préparation de l'inauguration de l'Espace SYAMOUR.

Délibérations :

1) Retrait de deux communes du Syndicat Horticole :

Le Maire lit la délibération 1^{er} décembre 2021 du Syndicat Horticole concernant le retrait des communes de Mont sur Monnet et de Menetrux en Joux du Syndicat Horticole.

Le conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Syndicat Horticole pour se prononcer sur le retrait envisagé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, le retrait du Syndicat Horticole, des communes de Mont sur Monnet et de Menetrux en Joux.

2) Modification du temps de travail :

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Suite à la demande de l'agent il est proposé de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour le porter de 14 à 15/35° à compter du 01/01/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

De modifier le temps de travail de l'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 01/01/2022 pour le porter de 14 à 15/35°
Et d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget,

3) Autorisation de participation au fleurissement communal :

Monsieur le Maire lit le courrier du 12 novembre dernier de « l'AGES ADAPEI EAM LA FERME DU SILLON » :

Dans le cadre d'activités structurées, le Foyer d'accueil médicalisé La Ferme du Sillon, et son « atelier horticole » demande à la commune l'achat de plants produits par leurs résidents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de « L'AGES ADAPEI EAM LA FERME DU SILLON » quant à la participation de leur part au fleurissement communal.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget,

4) Baux EARL DE LA MARCHE :

(Monsieur Guillaume Blondeau est sorti pour cette délibération)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider les trois « baux à la ferme » conclus entre la Mairie et l'EARL DE LA MARCHE qui devient GAEC DE LA MARCHE au 1^{er} janvier 2022 de la façon suivante :

Bail à la ferme section B N° 75 « Pâture sous la Marche » 6 H

Prix total 2021 (soit 32.47 €/H) : 194.82 € sur l'indice 106.48 de 2021

Pas de facturation après 2021 (vente de la parcelle à M. BLONDEAU Jean-Marie)

Bail à la ferme sections B N° B70 – B71 – B 72 – B74 B773 « Pâture sur la Marche » contenance total 4 H 73 A 60 CA

Prix total 2021 (soit 32.47 €/H) : 153.78 € sur l'indice 106.48 de 2021

Facturation des années suivantes sur l'indice de l'année en cours. (Soit indice 2022 pour l'année 2022)

Bail à la ferme sections B 463 « la grande pièce » B 373 « Champs du sentier » B 577 et B 580 « Champs Montu » contenance total 2 H 04 A 50 CA

Prix total 2021 (soit 180,00 €/H) : 368.10 € sur l'indice 106.48 de 2021

Facturation des années suivantes sur l'indice de l'année en cours. (Soit indice 2022 pour l'année 2022)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les trois baux à la ferme conclus entre la commune et l'EARL DE LA MARCHE.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour cette opération

5) Avis sur la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et, notamment son article 15,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et, notamment, son article 31,

Vu le courrier du 3 décembre 2021 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Jura (CDG 39) sollicitant l'avis de l'assemblée délibérante de la collectivité sur la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD) au 1er janvier 2023,

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le CDG 39 a été informé par le Président de la CAGD qu'à compter du 1^{er} janvier 2023 les effectifs de la CAGD dépasseront le seuil d'affiliation obligatoire au CDG 39 (350 agents) et sollicite la désaffiliation de la CAGD du CDG 39.

Le CDG 39 est un établissement public administratif dirigé par des élus des collectivités au service de tous les employeurs territoriaux du département. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Les collectivités de moins de 350 agents sont obligatoirement affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Conformément à la loi, la demande de la CAGD est portée à la connaissance de l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés au centre de gestion.

Un droit d'opposition à cette demande de désaffiliation est conféré aux collectivités et établissements publics affiliés par les dispositions du quatrième alinéa de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, au terme desquelles « il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou pour les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés. »

Ce droit d'opposition doit être mis en œuvre dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de la présente information.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la demande de désaffiliation de la CACD.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil décide :

<i>Nombre de suffrages exprimés : 06</i>
<i>Votes Pour :05</i>
<i>Votes Contre : 0</i>
<i>Abstention: 01</i>

À la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Jura à compter du 1^{er} janvier 2023.

Questions diverses :

L'observatoire régionale de la laïcité a remis ses trophées à douze personnalités régionales récompensées pour leurs actions au quotidien guidées par les principes fondamentaux de la laïcité. L'association : «Les Amis de la Marianne de Châtelneuf» fut sollicitée pour fournir, comme symbole représentant la laïcité, douze petits modèles de notre Marianne de Syamour. Ainsi, l'école François Rolet, l'Association des maires du Jura, l'association des maires ruraux du Jura, l'association Autisme Besançon, l'Union des familles laïques d'Auxerre, la protection judiciaire de la jeunesse de l'Yonne, Henri Combi (coordinateur du collectif du 9 décembre-Besançon), le musée de la résistance et de la déportation de Besançon, Dijon Métropole, le recteur d'académie Jean-François Chanet, la Région Bourgogne Franche-Comté et Soroptimist Besançon auront tous reçu comme trophée notre Marianne Républicaine.

Séance levée à 20 h 25
Le Maire
Bruno RAGOT



